

UN AUTRE REGARD



Le CLIS passe à la DAC

En tout début d'année, l'ANDRA (Agence Nationale pour la gestion des Déchets RADIOactifs), a déposé au ministère de la transition écologique le dossier de DAC (Demande d'Autorisation de Création) du centre de stockage géologique.

Il comporte en tout plus de 10 000 pages et présente 22 pièces de taille et d'importance inégales, les plus volumineuses et/ou liées à la sûreté étant la pièce 6 (« étude d'impact », environ 4 500 pages), la pièce 7 (« version préliminaire du rapport de sûreté », environ 3 200 pages) et la pièce 8 (« étude de maîtrise des risques », environ 400 pages). La pièce 16 (« plan directeur de l'exploitation du centre de stockage ») comprend la proposition de l'ANDRA concernant la phase industrielle pilote.

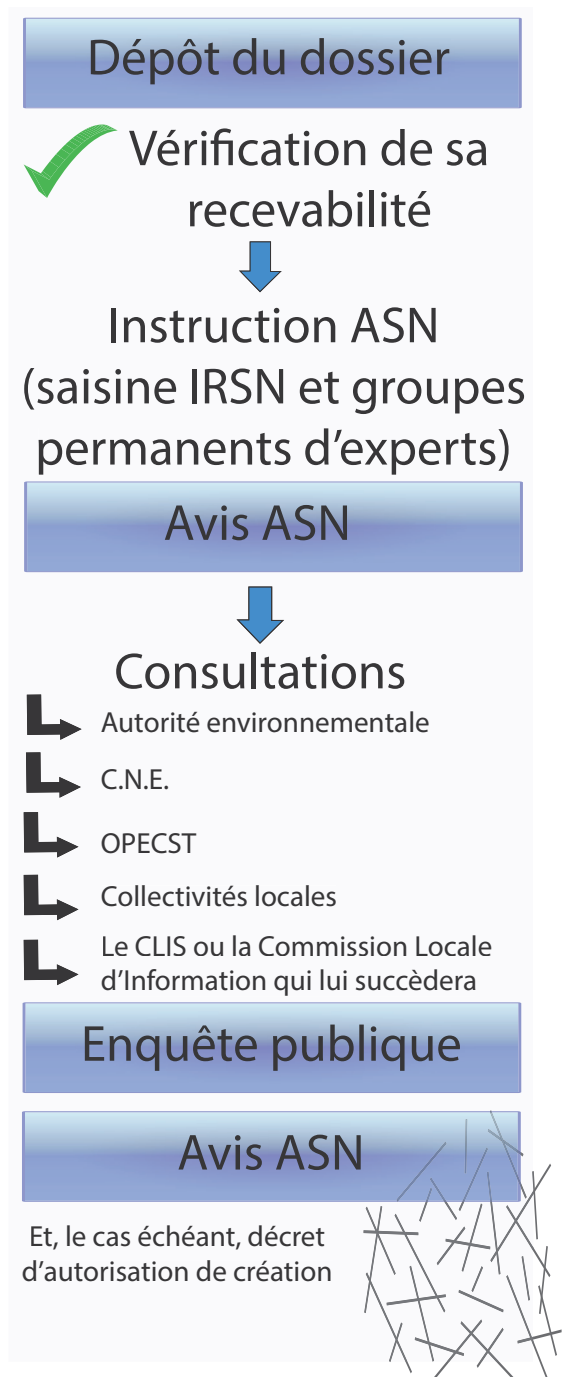
Le dossier peut être consulté via le lien : <https://www.andra.fr/cigeo/les-documents-de-reference>



PROCESSUS À VENIR

Une fois le dossier jugé complet et recevable, le ministère va confier à l'Autorité de Sûreté Nucléaire l'instruction de la DAC, qui pourrait durer entre 3 et 5 ans. La phase qui s'ouvre comprend également de nombreuses consultations, une enquête publique, et pourrait déboucher sur l'autorisation de création du centre de stockage (qui précéderait une autorisation de mise en service limitée à la phase industrielle pilote).

L'illustration ci-dessous récapitule les différentes étapes du processus.



La phase d'instruction technique doit durer au minimum 2 ans et demi.

La durée totale du processus (jusqu'au décret) devrait s'étendre sur au moins 5 ans.

■ **ASN** : Autorité de Sûreté Nucléaire

■ **IRSN** : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire

■ **C.N.E** : Commission Nationale d'Évaluation

■ **OPECST** : Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques

CONCERTATIONS ET ÉCHANGES

Dans le cadre de l'instruction technique, c'est l'IRSN qui va être chargé par l'ASN d'établir un rapport qui servira de support à l'avis final qui sera donné par l'ASN. L'ASN s'entoure également des avis des groupes permanents d'experts qu'elle a mis en place : GP Déchets, GP Laboratoire-Usine, et GP Radioprotection.



Pour la rédaction des lettres de saisine de l'IRSN et des groupes d'experts, l'ASN a mis en place une concertation à laquelle a été associé le CLIS.

Par ailleurs, comme cela avait été fait en 2017 pour l'instruction du Dossier d'Options de Sûreté de l'Andra, l'IRSN met en place un groupe constitué de membres du CLIS, de membres de l'ANCCLI (Association nationale des CLI), et d'experts non institutionnels. L'objectif est de partager les questionnements

relatifs à la sûreté et aux risques et de regarder comment l'ANDRA y répond dans le dossier de DAC.

Cet exercice répond aux besoins exprimés par les partenaires : renforcer l'expertise de l'IRSN grâce aux échanges avec des représentants de la société civile, qui eux-mêmes acquièrent des connaissances qui doivent leur permettre de se faire leur propre opinion sur le projet, et avoir une évaluation partagée des enjeux de sûreté.

A l'issue de cette démarche, l'IRSN rédigera son rapport en indiquant comment certaines réflexions de ce groupe ont été prises en compte et pourquoi d'autres ne l'ont pas été. Annexés à ce rapport figureront également

les bilans de cette initiative dressés par le CLIS et par l'ANCCLI.



RÔLE DU CLIS

Pendant cette longue période d'instruction, au-delà de sa participation à la concertation prévue par l'ASN et au groupe mis en place par l'IRSN, le CLIS aura l'occasion de faire remonter toutes les interrogations relatives à la sûreté, qu'elles émanent de membres du Comité ou de participants aux réunions publiques.

Le dossier DAC a été présenté lors d'une réunion du CA du 30 janvier et à l'occasion de l'assemblée générale du 27 mars. De leur côté, les membres de la commission « Risques » ont d'ores et déjà identifié plusieurs thématiques pour lesquelles un examen approfondi des réponses apportées par l'ANDRA doit être mené :

- *Inventaire des déchets et emprise du stockage*
- *Conformité des colis et types de contrôle*
- *Risques en exploitation (incendie, explosion, rejets, coactivité...)*
- *Géologie à long terme (évolution des failles, risque sismique)*
- *Récupérabilité et tenue des matériaux*
- *Phase industrielle pilote (objectifs, programme de recherche, critères d'évaluation)*

Le CLIS aura également la possibilité de faire appel à des experts dans des domaines précis, s'il estime cela nécessaire, via des appels d'offres internationaux. C'est le cas par exemple pour ce qui concerne la tenue des matériaux dans le temps et les conséquences que cela pourrait avoir pour la récupérabilité des colis dans les alvéoles HA (Haute Activité).



*Ci-dessus, C.A. du 30 janvier 2023
Ci-dessous, AG du 27 mars 2023*



Publication du CLIS - Comité Local d'Information et de Suivi du laboratoire de Bure
Le Lavoir - Rue des Ormes
55290 BURE - 03 29 75 98 54
Directeur de la publication : Jean-Louis CANOVA
ISSN n° 1969-4822 - crédit photos : CLIS/IRSN
Conception et réalisation : CLIS
Tirage 6000 ex.

Ne pas jeter sur la voie publique
Imprimerie Keval Imprim'Joinville

CONTACTS

18 Avenue Gambetta 55000 BAR LE DUC - 03 29 75 92 36/06 07 85 28 73

Le Lavoir - Rue des Ormes 55290 BURE - 03 29 75 98 54

Permanence : du mardi au vendredi de 14h à 18h

Courriel : bj@clis-bure.fr ou sj@clis-bure.fr - Site internet : www.clis-bure.fr

